



Réserve Naturelle ETANGS DU PETIT ET DU GRAND LOC'H



J.-Y. Thiébault

Bilan d'activités 2015

Partenaires

FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres



LORJENT
AGGLOMÉRATION



Membre
du réseau des
Réserves
Naturelles
DE FRANCE



Gestionnaire

Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
6 allée François Joseph Broussais
CS92409
56010 VANNES Cedex

Introduction

Historique

1) Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel.

- 1.1 CS01 – suivre l'évolution de la végétation ;
- 1.2 CS02 – suivre et cartographier la dynamique d'espèces patrimoniales ou à fort enjeu ;
- 1.3 CS04 – suivre et cartographier les surfaces enfrichées ;
- 1.4 CS06 – suivre l'activité apicole ;
- 1.5 CS07 – suivre le peuplement d'oiseaux en période hivernale et migratrice ;
- 1.6 CS11 – suivre le peuplement d'oiseaux nicheurs à enjeu ;
- 1.7 CS12 – finaliser l'étude règlementaire préalable aux travaux sur l'ouvrage de débouché en mer ;

- 1.8 CS22 – suivre les peuplements d'amphibiens et de reptiles ;
- 1.9 CS23 – suivre la présence de l'Agrion de mercure ;
- 1.10 CS25 – suivre la fréquentation de la réserve.

2) Création et entretien des infrastructures.

- 2.1 CI02 – assurer l'entretien du sentier d'interprétation et des installations d'observation et de communication.
- 2.2 Suivi du clapet dans l'ouvrage de sortie en mer de la Saudraye.

3) Intervention sur le patrimoine naturel.

- 3.1 IP01 – limiter l'embroussaillage sur les dunes fixées ;
- 3.2 IP02 – entretenir par fauche avec exportation les prairies mésophiles ;
- 3.3 IP03 – lutter contre les espèces allochtones et envahissantes ;
- 3.4 IP04 – entretenir par pâturage et fauche avec exportation les prairies subhalophiles et humides et les roselières.

3.5 Enlèvement de poteaux en ciment.

4) Gestion administrative – gestion du personnel.

4.1 MS06 à MS12- activités quotidiennes de gestion.

4.2 MS05 – gérer l'activité cynégétique sur la réserve.

4.3 MS09 - rédiger le plan de gestion de la réserve

4.4 MS11 – visite à Pauillac des raidisseurs de fermeture sur un ouvrage à la mer

5) Prestation d'accueil et des animations.

5.1 PA01 – maintenir l'accueil des groupes et les sorties nature.

5.2 Utilisation des affuts « photo ».

5.3 Chantier nature.

6) Création de supports pédagogiques et d'animation.

CC01 – communiquer sur la gestion de la réserve.

7) Surveillance de la réserve et police de l'environnement.

SP01 – assurer une surveillance régulière de la réserve et veiller à l'application de la réglementation.

8) Bilan financier.

Introduction

Le site du Loc'h à Guidel se compose de l'étang arrière dunaire du Petit Loc'h et du Grand Loc'h, espace formant un ensemble de mares et de prairies inondables sur plus de 120 hectares.

Le Loc'h est un véritable milieu de transition, une interface entre le milieu terrestre et le milieu marin.

Depuis la fin du 19ème siècle, le paysage du Loc'h a été fortement marqué par l'activité humaine : construction de route, édification d'une digue, drainage... les dernières interventions humaines sur le site ayant conduit à sa poldérisation pour une mise en valeur agricole.

Après quarante ans d'exploitation agricole, l'acquisition du Loc'h en 1994, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, aura permis de préparer la reconversion des lieux.

Aujourd'hui, la zone humide du Loc'h, classé réserve naturelle régionale, fait l'objet d'une gestion patrimoniale répondant à un triple objectif de préservation du milieu, de conservation de la biodiversité et de valorisation auprès du public. Cette reconversion a été orchestrée entre les propriétaires du site (Conseil Départemental du Morbihan, Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, Mairie de Guidel, Conservatoire du Littoral, Etat, Lorient Agglomération), la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan assurant alors le rôle de gestionnaire de cette réserve.

Le premier plan de gestion de la réserve des Etangs du Petit et du Grand Loc'h a été établi pour la période 2009-2014. A la fin de l'année 2014, son évaluation a été menée afin de soutenir une gestion adaptative (tirer des leçons du passé pour améliorer la gestion future) et responsable. Cette évaluation a permis d'éclaircir le plan de gestion mais aussi de mettre en évidence les lacunes dans l'état des connaissances pour réorienter les actions futures.

Sur la base de cette évaluation et en prenant en compte l'obligation de restauration des continuités écologiques sur le site, un nouveau plan de gestion a été établi pour la période 2015-2019.

Historique du site et de sa gestion

De - 8000 à 1864 : Au cours de la dernière glaciation (il y a plus de 10 000 ans), la Saudraye et son affluent ont taillé leur vallée dans les micaschistes pour rejoindre la mer dont le rivage se trouvait beaucoup plus au large qu'aujourd'hui. A la faveur de l'adoucissement du climat et de la remontée du niveau marin, la mer a pu pénétrer dans les terres en transformant cette vallée en ria. Les sédiments marins et fluviaux se sont progressivement accumulés dans cette zone d'eaux calmes constituant peu à peu un vaste marais littoral faisant partie du Domaine public maritime (DPM).

1868 : Mise en vente du Loc'h.

1884 : Installation d'une vanne à clapets empêchant la remontée de l'eau de mer dans le Loc'h puis séparation du Loc'h en deux parties par l'édification d'une digue : le Petit Loc'h, étang aux eaux

légèrement saumâtres, faisant toujours partie du DPM, et le Grand Loc'h. Enfin, la poldérisation du Grand Loc'h est amorcée pour une mise en valeur agricole.

De 1942 à 1945 : Remise en eau du Loc'h par les Allemands, afin d'en faire une piste d'amerrissage pour les hydravions.

De 1953 à 1992 : Création du réseau de canaux de drainage en 1953, et mise en route de l'activité agricole sur le polder (maraîchage, maïsiculture et pâturage de bovins). L'exploitation agricole du Loc'h s'arrêtera en 1992.

1994 : Achat du Grand Loc'h, en concertation, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, afin « d'en sauvegarder le remarquable écosystème et de permettre sa découverte par le public ». Le département du Morbihan s'est porté acquéreur dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (E.N.S.) de la moitié nord du site, sur une surface de 34 ha 72 a 90 ca. La Fondation, quant à elle, a racheté la moitié sud pour une superficie de 31 ha 72 a 90 ca.

Sa gestion est confiée par convention, entre le Département du Morbihan, la Fondation, la commune de Guidel, et la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan (FDC 56), à cette dernière.

A partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui, le Loc'h fait l'objet d'une politique environnementale de sauvegarde, qui a entraîné de multiples actions et prises de position en matière de suivi et de gestion patrimoniale.

De 1996 à 1999 : Phase d'inventaires (floristique, faunistique) et définition de la gestion à mettre en œuvre sur le site du Grand Loc'h.

1999 : Signature d'un contrat Nature avec la Région Bretagne, qui apporte son aide jusqu'en 2004, dans cette action de protection, de gestion et de découverte de la zone humide du Grand Loc'h.

2000 : Recrutement d'un animateur nature (ITTY C.), chargé de mettre en œuvre la gestion, d'effectuer le suivi écologique du milieu, et de mettre en place un programme d'animation sur le Grand Loc'h.

De 2000 à 2004 : Mise en œuvre de la gestion, du suivi écologique, et du programme d'animation.

2005 : départ de M. ITTY C., et arrivée de M. PICHARD JP.

De 2005 à 2008 : Signature d'un second contrat Nature avec la Région Bretagne, pour la période 2005-2008. Ce contrat prolonge la gestion du Grand Loc'h et prévoit la mise en place du premier plan de gestion du Petit Loc'h.

Décembre 2008 : classement du site en Réserve Naturelle Régionale.

2009 : Recrutement d'un bureau d'études (X. HARDY) pour l'élaboration du plan de gestion de la réserve.

2011 : Validation du plan de gestion par le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le 6 octobre 2011.

2014/2015 : évaluation du premier plan de gestion 2009/2014 et rédaction du second pour la période 2015/2019.

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel.

1.1 CS01 – suivre l'évolution de la végétation ;

L'année 2015 fut consacrée à l'inventaire botanique complet du site ; il avait été précédemment réalisé en 2000 et 2008 sur le Grand Loc'h et en 2005 et 2008 sur le Petit Loc'h ; il n'y a donc pas eu de suivi «classique » des carrés et transects en 2015.

Le temps nécessaire à la réalisation de l'inventaire par Claudine Fortune (16,5 jours) aura été beaucoup plus important que celui nécessaire aux suivis annuels (8 jours/an).

Résultats.

De façon à apprécier l'évolution de la végétation, nous proposons de comparer les résultats des années 2008 et 2015 car seulement à ces deux époques les deux entités du site - Grand Loc'h/Petit Loc'h – ont été inventoriées simultanément, ce qui n'avait pas été le cas en 2000 (inventaire sur le Grand Loc'h), en 2005 (inventaire sur le Petit Loc'h) ou encore en 2009 (inventaire dans la vallée de la Saudraye).

Années	2008	2015
nombre de taxons inventoriés	478	586
dont taxons présents en 2008 mais pas en 2015	19	
dont taxons présents en 2015 mais pas en 2008		127

Commentaire.

Entre ces deux dates d'inventaires, réalisés par la même personne (C. Fortune), l'évolution de la diversité floristique est très nette avec une progression en 7 années de plus de 18% du nombre de taxons (127 – 19 = 108).

Toutefois, il est important de noter ici que le suivi réalisé en 2008 le fut sur une surface plus petite qu'en 2015. En effet, en 2008 les observations portèrent sur les zones à l'intérieur des clôtures alors qu'en 2015 les recherches furent menées sur une zone plus vaste comprenant notamment les vallées de la Saudraye et de Précart. 2015 est donc la première année de prospection totale de la réserve.

Nous noterons dans la liste des plantes inventoriées trois nouvelles espèces patrimoniales : *Dactylorhiza praetermissa*, *Ranunculus lingua* et *Thelypteris palustris* qui ont été observés pour la première fois sur la réserve en 2015. En ce qui concerne les deux dernières, les observations ont été faites dans la vallée de Précart qui a connu en 2012 une intervention mécanique sur les saules et la roselière, puis le pâturage par 4 poneys New-Forest. Ces espèces étaient peut-être présentes

auparavant mais leur présence n'avait pas été détectée étant donné la densité des roselières avant travaux.



Dactylorhiza praetermissa



Ranunculus lingua



Thelypteris palustris

1.2 CS02 – suivre et cartographier la dynamique d'espèces patrimoniales ou à fort enjeu ;

Liste des espèces patrimoniales.

Le tableau suivant présente la hiérarchisation des 28 taxons patrimoniaux observés sur la réserve, hiérarchisation proposée en 2015 par le Conservatoire Botanique National de Brest.

Pour le C.B.N.B. les taxons inscrits sur la liste rouge (des plantes menacées) UICN Bzh et nationale (catégorie EN : En danger, VU : vulnérable et NT : quasi menacée) arrivent en premier (surlignage le plus sombre). Puis arrivent les taxons non-inscrits sur ces listes mais bénéficiant d'un statut de protection réglementaire (protection nationale ou régionale) ; puis les taxons uniquement inscrits sur la liste rouge du massif armoricain (1993).

Enfin, figurent dans les 5 dernières lignes les taxons non-inscrits sur des listes de menaces ou de protection mais assez rares dans le Morbihan.

nom_RNFO	LR_bzh_UICN_2015	LR_nat_UICN_2012	Nat	Reg BZH	LRMA
<i>Puccinellia distans</i> (L.) Parl. subsp. <i>distans</i>	EN				
<i>Eleocharis parvula</i> (Roem. & Schult.) Link ex Bluff, Nees & Schauer	VU	NT			anx0
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.	VU				anx1
<i>Potentilla tabernaemontani</i> Asch.	VU				anx2
<i>Onopordum acanthium</i> L. subsp. <i>acanthium</i>	VU				
<i>Rhinanthus angustifolius</i> C.C.Gmel. subsp. <i>grandiflorus</i> (Wallr.) D.A.Webb	VU				
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó subsp. <i>incarnata</i>	NT				anx2
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	NT				anx1
<i>Puccinellia fasciculata</i> (Torr.) E.P.Bicknell subsp. <i>fasciculata</i>	NT				anx1
<i>Ranunculus baudotii</i> Godr.	NT				anx2
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.	NT				
<i>Papaver hybridum</i> L.	NT				
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort. subsp. <i>ambigua</i> (Le Gall) Stace & Auquier	NT				
<i>Ranunculus lingua</i> L.			Nat 1		anx1
<i>Eryngium maritimum</i> L.				Reg BZH	anx2
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>neglectum</i> (Le Gall ex Gren.) Nyman				Reg BZH	anx1
<i>Linaria arenaria</i> DC.				Reg BZH	anx1
<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel				Reg BZH	
<i>Asterolinon linum-stellatum</i> (L.) Duby					anx2
<i>Bellardia trixago</i> (L.) All.					anx1
<i>Carex punctata</i> Gaudin					anx1
<i>Ophrys apifera</i> Huds.					anx2
<i>Thelypteris palustris</i> Schott					anx1
<i>Carex serotina</i> Mérat					
<i>Centaurium tenuiflorum</i> (Hoffmanns. & Link) Fritsch subsp. <i>tenuiflorum</i>					
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv.					
<i>Medicago littoralis</i> Rohde ex Loisel.					
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix					

Cartographie des espèces patrimoniales.

Parmi les 28 espèces patrimoniales évoquées plus haut, 11 ont été cartographiées en 2015. Ce travail a été réalisé par Romain GRIMBERT dans le cadre d'un stage de BTS GPN (brevet de technicien supérieur, gestion et protection de la nature) de mai à juillet, en étroite collaboration avec C. Fortune.

Ces 11 taxons sont : *Puccinellia distans*, *Eleocharis parvula*, *Dactylorhiza incarnata* (figure n°4), *Dactylorhiza praetermissa*, *Puccinellia fasciculata*, *Eleocharis uniglumis*, *Papaver hybridum*, *Bellardia trixago*, *Carex punctata*, *Ophrys apifera* (Figure n°5) et *Carex serotina*.

Figure n°4: cartographie d'*Ophrys apifera*

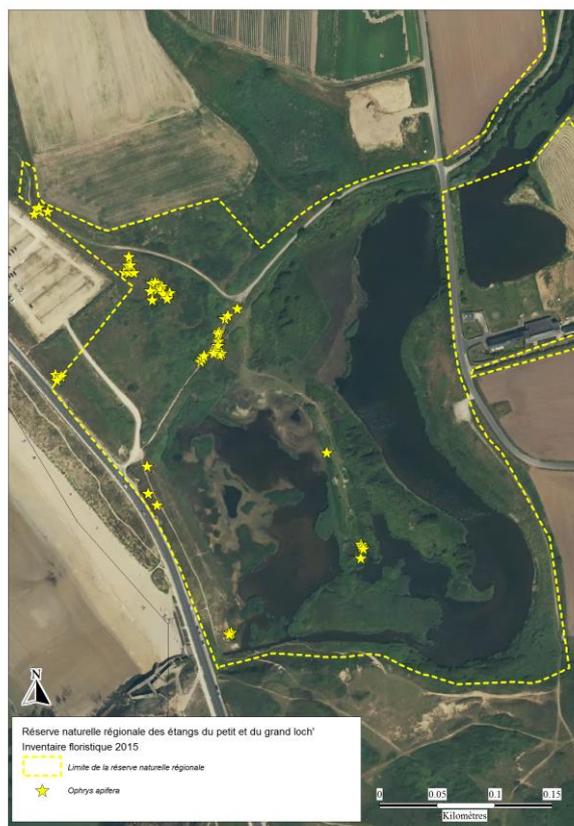
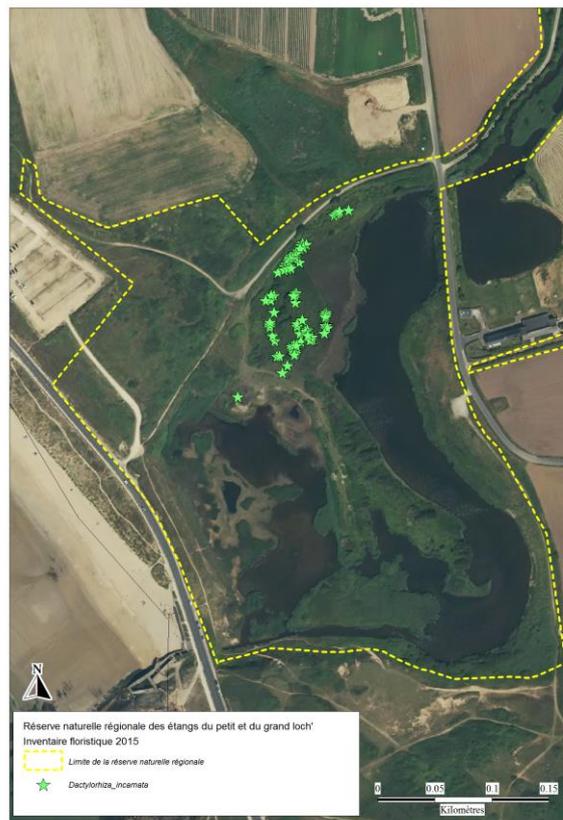


Figure n° 5: cartographie de *Dactylorhiza incarnata*

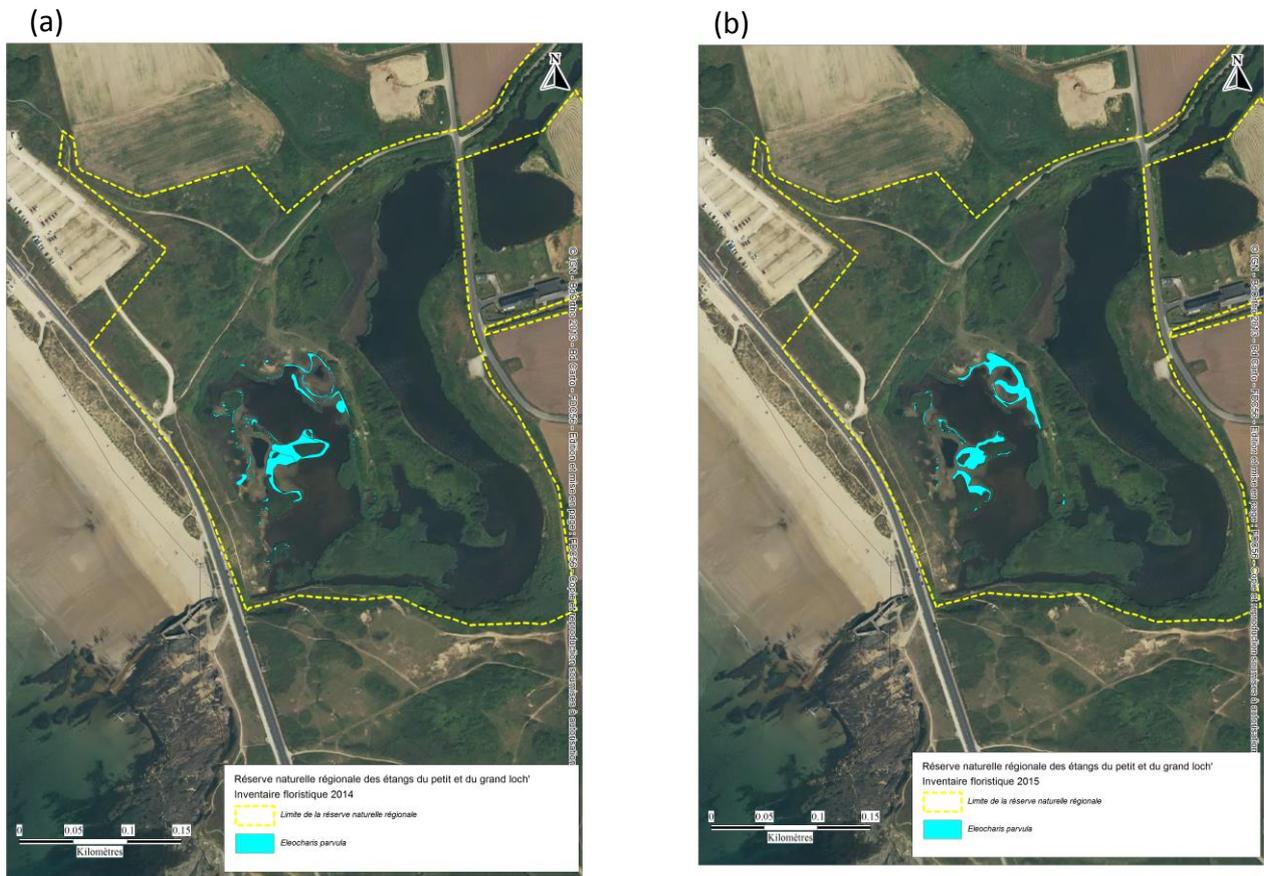


Le choix de ces espèces a été motivé tout d'abord par le fait qu'elles seraient les premières impactées par la modification des facteurs écologiques liée à la ré-estuarisation du site, si celle-ci devait avoir lieu d'ici 2017 (les autres taxons, jugés moins exposés aux changements à venir du milieu, seront cartographiés en 2016). Ensuite, la liste a été restreinte car ce travail nécessite du temps, temps à partager entre les relevés de terrain et la cartographie de ces relevés.

L'exemple d'*Eleocharis parvula*.

Cartographiée une première fois en 2014 (figure n°6, a) par Claudine Fortune et le technicien de la réserve, *Eleocharis parvula* a été de nouveau cartographiée en 2015 (b) dans les mêmes conditions. Présente sur le Petit Loc'h, ce suivi montre que l'espèce a plutôt étendu sa répartition (régression au sud, mais augmentation au nord).

Figure n°6 : répartition en 2014 (a) et en 2015 (b) d'*Eleocharis parvula* sur le Petit Loch



1.3 CS04 – suivre et cartographier les surfaces enrichées ;

Ce travail a démarré en 2015 par la cartographie, sur le Petit Loch du prunellier (*Prunus spinosa*), des ronces (*Rubus sp*) (Figure n°7), des fourrés mixtes (Figure n°8), du saule roux (*Salix atrocinerea*), de l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

Les fourrés mixtes sont majoritairement localisés en périphérie du Petit Loch, sur les zones sèches. Les ronciers, de plus faible étendue, sont également localisés sur les mêmes types de zone. La partie pâturée du Petit Loch semble moins impactée par ces surfaces enrichées, le pâturage limitant la présence et l'extension de ces végétations.

Figure n°7 : répartition des ronces sur le petit Loch

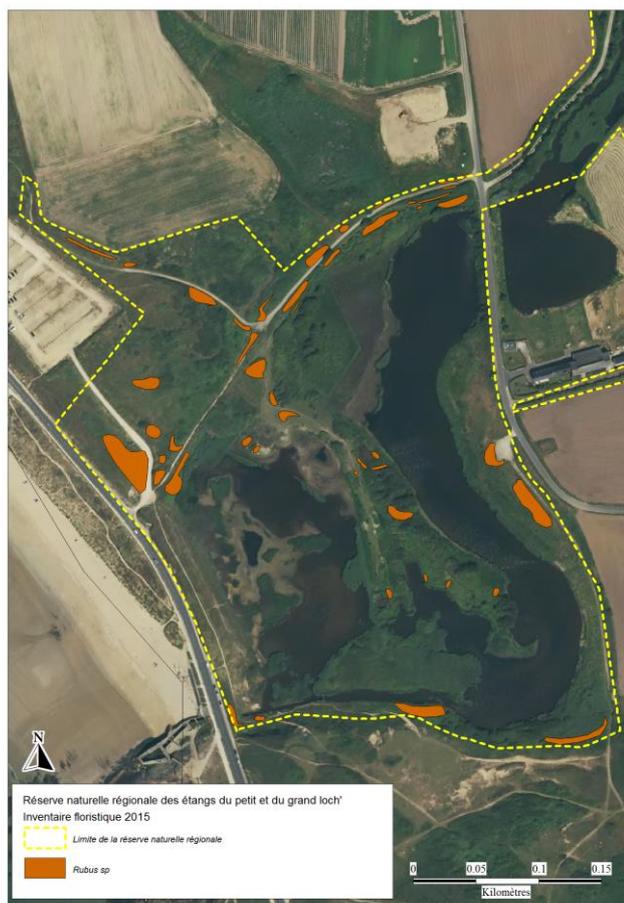


Figure n°8 : répartition des fourrés mixtes sur le petit Loch



1.4 CS06 – suivre l'activité apicole ;

Le rucher a été installé en 2011 avec deux objectifs principaux :

- Favoriser la biodiversité, principal enjeu de la réserve,
- Apporter un outil de communication (le miel récolté, conditionné en pots de 40 grammes, est distribué à toute personne assistant aux sorties nature).

A la sortie de l'hiver 2014/2015, 5 colonies composaient le rucher permettant une récolte de printemps appréciable (40 kg de miel). Malheureusement, après les essaimages du mois de mai, 3 colonies ne se sont pas reconstituées diminuant d'autant le rucher. L'effectif de l'une des 2 restantes étant faible, il a été « marié » avec la ruche la plus peuplée ramenant ainsi le nombre de ruches, à l'automne, à 1.

Compte tenu de l'intérêt accordé par le gestionnaire à la conduite du rucher, de nouvelles colonies devront être installées au printemps 2016, après le repos hivernal des abeilles.

La taille du rucher n'augmentera pas sur la réserve. En effet, il existe un risque (sanitaire, compétition alimentaire) pour les pollinisateurs sauvages si les ruchers domestiques sont trop importants.

1.5 CS07 – suivre le peuplement d'oiseaux en période hivernale et migratrice ;

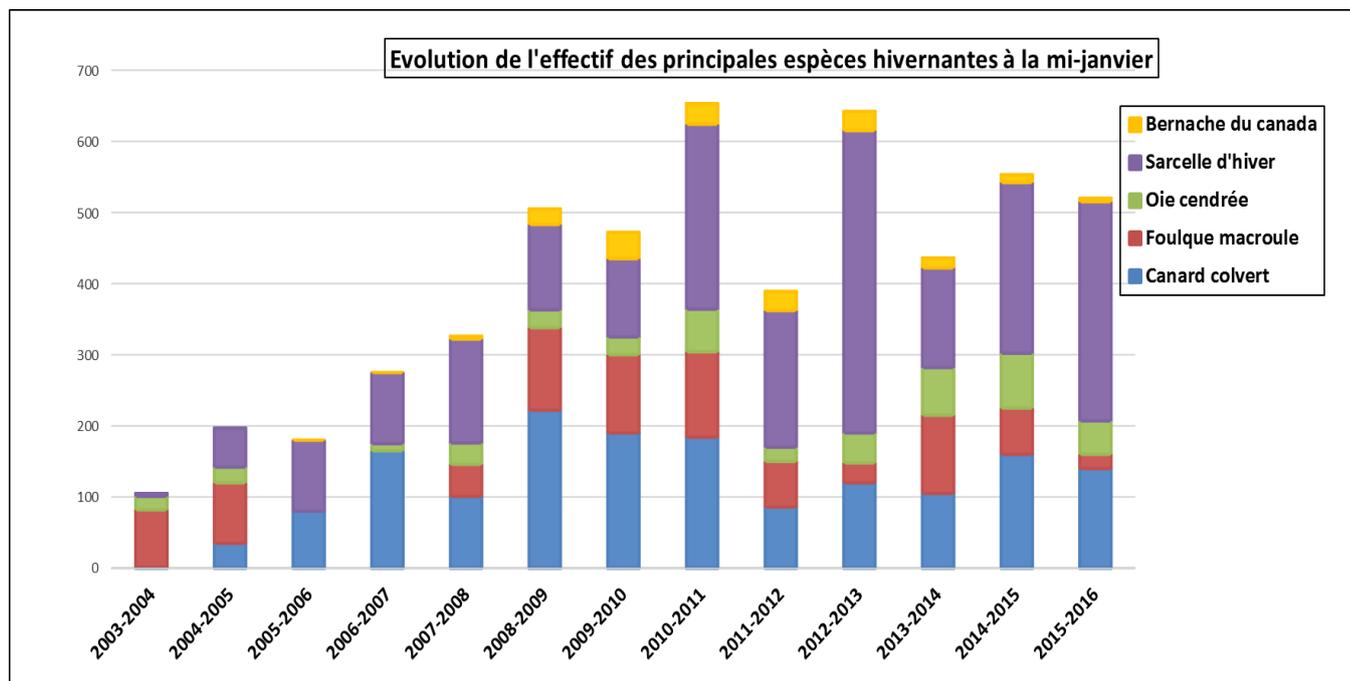
Comptages « anatidés et limicoles »

Les comptages hivernaux des anatidés et foulques sont effectués dans le cadre du réseau national «Oiseaux d'eau zone humide » (OEZH) de l'ONCFS / Fédérations des chasseurs. Ils sont mis en œuvre une fois par mois, aux environs du 15, d'octobre à mars.

Les principales espèces d'anatidés suivies sur la réserve sont le canard colvert, la sarcelle d'hiver, l'oie cendrée, la bernache du Canada et la foulque macroule ; les autres espèces sont également notées comme le canard souchet, le canard siffleur, le canard chipeau ; elles ne sont représentées que par quelques individus.

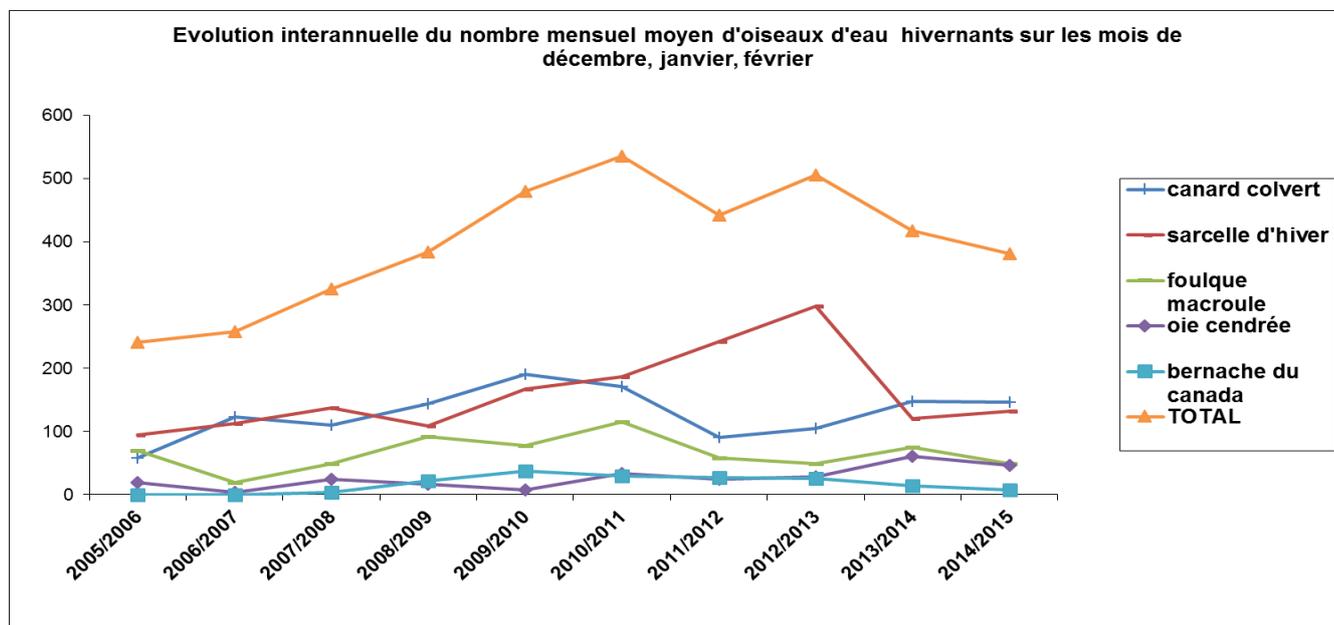
Afin d'apprécier l'évolution interannuelle de l'hivernage des oiseaux d'eau sur la réserve, nous retenons le comptage de la mi-janvier, période située au cœur de l'hivernage des espèces. Cette seule donnée de la mi-janvier nous renseigne utilement sur l'évolution interannuelle du nombre d'individus hivernant sur la réserve (figure n°9).

Figure n°9: évolution du nombre d'observations des principales espèces réalisées à la mi-janvier



Cependant, et de manière à avoir une autre vision, peut-être plus objective, il paraissait intéressant de faire une moyenne du nombre de ces mêmes hivernants sur les 3 principaux mois de décembre, janvier et février (figure n°10).

Figure n°10 : évolution interannuelle du nombre mensuel moyen d'oiseaux d'eau hivernant en décembre, janvier et février.



Alors que le seul comptage de janvier montre une tendance à l'augmentation des effectifs par rapport au mois de janvier 2014, la moyenne des effectifs mensuels tend elle plutôt à afficher une diminution des effectifs hivernant. Cette dernière illustration est très probablement due à la douceur de la période hivernale.

Baguage « bécassines ».

4 sorties nocturnes de baguage « bécassine » ont été effectuées cet hiver, des sorties avant tout pédagogiques car destinées à présenter à des stagiaires cette technique de suivi. 8 oiseaux ont été capturés et bagués au cours de ces 4 sorties : 4 bécassines des marais et 4 bécassines sourdes.

Cette activité est assurée par le technicien de la réserve titulaire d'une autorisation de baguage.

1.6 CS11 – suivre le peuplement d'oiseaux nicheurs à enjeu

Méthode.

Jusqu'en 2011 un indice ponctuel d'abondance (IPA) avait permis de suivre l'évolution de deux espèces inféodées aux milieux ouverts (Alouette des champs et Bergeronnette printanière) ainsi que de trois espèces paludicoles (Bruant des roseaux, Phragmite des joncs et Locustelle luscinoïde). Ce suivi avait révélé une relative stabilité des effectifs, sauf pour l'Alouette des champs, dont l'IPA avait diminué au fil des ans ; la Bergeronnette des ruisseaux, quant à elle, n'avait jamais été observée durant cette période.

A partir de 2011, le gestionnaire, estimant que les résultats étaient difficilement interprétables faute de données extérieures à la réserve, avait stoppé les suivis.

En 2015, afin d'améliorer les connaissances sur le potentiel de la réserve en tant que zone de nidification et de connaître l'impact des modifications des habitats en cas de réestuarisation, un nouveau suivi par IPA est mis en place. Il s'agit d'effectuer un parcours dans les trois heures suivant le lever du soleil, ponctué de postes d'observation espacés de 500 m environ. A chaque contact visuel ou sonore avec l'une des espèces cibles, un indice est affecté : 0,5 pour un oiseau vu ou criant et 1 pour un mâle chanteur, oiseau construisant un nid, observation de jeunes...

Un 1er passage est effectué entre le 1er et le 30 avril et vise essentiellement les espèces « précoces » et un second passage est effectué entre le 15 mai et le 15 juin pour les espèces plus « tardives ». La durée d'écoute sur chaque point est fixée à 10 minutes.

Pour un point d'écoute, à l'issue des deux passages, le chiffre le plus élevé obtenu par espèce est retenu, et pour cette même espèce l'indice est calculé en divisant le nombre de contacts par le nombre de points d'écoute.

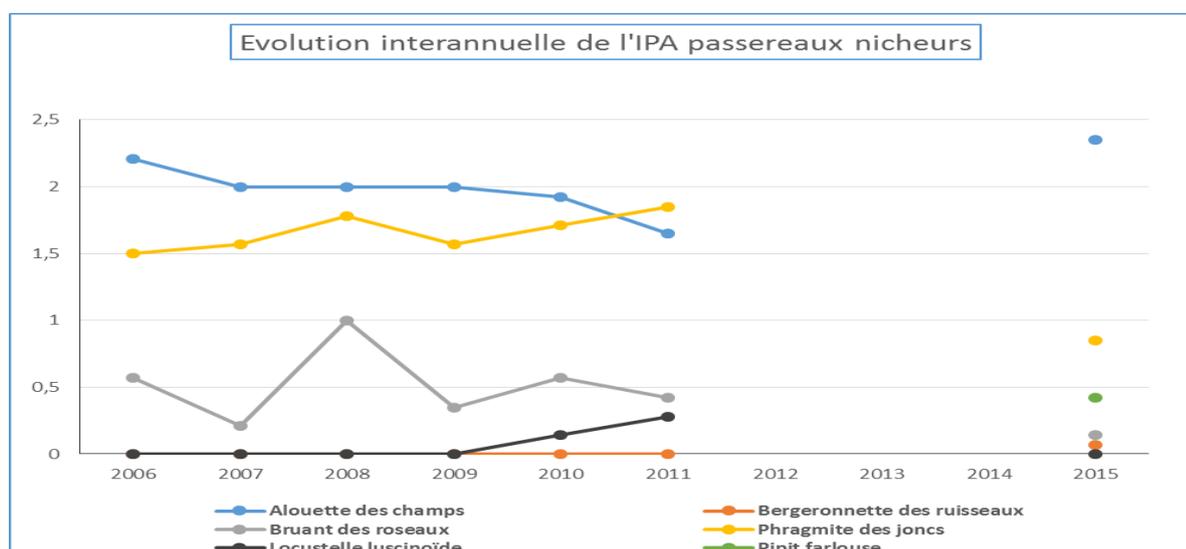
Ce protocole se limite à la liste des espèces suivantes : Alouette des champs, Bergeronnette printanière, Bruant des roseaux, Phragmite des joncs, Pipit farlouse et Locustelle luscinoïde.

Résultats.

Après 3 printemps consécutifs sans suivis, l'observation des passereaux nicheurs a repris en 2015 dans le respect du nouveau plan de gestion 2015/2019.

Hormis pour l'alouette des champs dont les effectifs printaniers semblent se maintenir, ceux des autres espèces ne paraissent pas en situation aussi favorable. Il n'est toutefois pas évident de commenter ses résultats car le(s) facteur(s) responsable(s) est (sont) difficilement identifiable(s) : problème démographique général, conditions météorologiques défavorables à la migration des oiseaux, diminution de l'attractivité du site ?

Figure n°11: évolution de l'IPA « passereaux nicheurs ».



1.7 CS12 – finaliser l'étude règlementaire préalable aux travaux sur l'ouvrage de débouché en mer.

Cette étude n'est pas encore terminée. Elle comporte plusieurs aspects : déterminer l'existence légale de l'ouvrage, en désigner un gestionnaire, rédiger le dossier loi sur l'eau, lister les travaux à réaliser (merlon éventuel, reprise de fissure et vérification de la solidité de la structure de l'ouvrage...). La désignation d'un gestionnaire de l'ouvrage de débouché en mer également est nécessaire pour pouvoir terminer cette étude. Actuellement l'ouvrage, situé sur le DPM en dehors de la réserve mais conditionnant l'écologie de la réserve, est a priori propriété de l'Etat. N'ayant pas les moyens de l'entretenir, l'Etat souhaite désigner le gestionnaire de la réserve comme future gestionnaire de l'ouvrage.

1.8 CS19 – Mettre en place un observatoire photographique du paysage.

En novembre 2015, le Conseil Départemental a réalisé des photos aériennes des vallées de la Saudraye et de Précar. Ces photos nous permettent de visualiser plus clairement l'évolution d'un milieu, ici en l'occurrence après travaux d'ouverture des roselières et de la saulaie.

1.9 CS25 – suivre les peuplements d'amphibiens et de reptiles.

Rappel des protocoles de suivis.

Les batraciens.

Quatre espèces et un groupe d'espèces sont suivis chaque année sur la réserve : la Grenouille agile, le Crapaud calamite, le Pélodyte ponctué, la Rainette verte et le groupe des « grenouilles vertes ». Le principe du suivi consiste à comptabiliser les individus ou les pontes, de jour ou de nuit, sur un itinéraire préalablement validé avec Bretagne vivante, au moment de leur reproduction (pour la grenouille agile, c'est le suivi des pontes qui est effectué). Compte tenu de l'étalement dans le temps de la reproduction de ces espèces, plusieurs sorties sont programmées :

- ✓ sorties nocturnes en février sur deux mares pour suivre les pontes de la Grenouille agile,
- ✓ sorties nocturnes fin mars/début avril sur un réseau de trois fossés pour suivre les adultes du Crapaud calamite et du Pélodyte ponctué,
- ✓ sorties nocturnes fin avril/début mai sur une mare pour le suivi au chant des adultes de Rainette verte,
- ✓ sorties diurnes en juin sur une mare et un tronçon de canal pour le suivi des adultes de grenouilles vertes.

Ces suivis ont été mis en place cette année 2015.

Les reptiles.

Pour les reptiles, cinq espèces ont pu être recensées : il s'agit de l'Orvet fragile, du Lézard vert, du Lézard des murailles, de la Couleuvre à collier et de la Coronelle lisse.

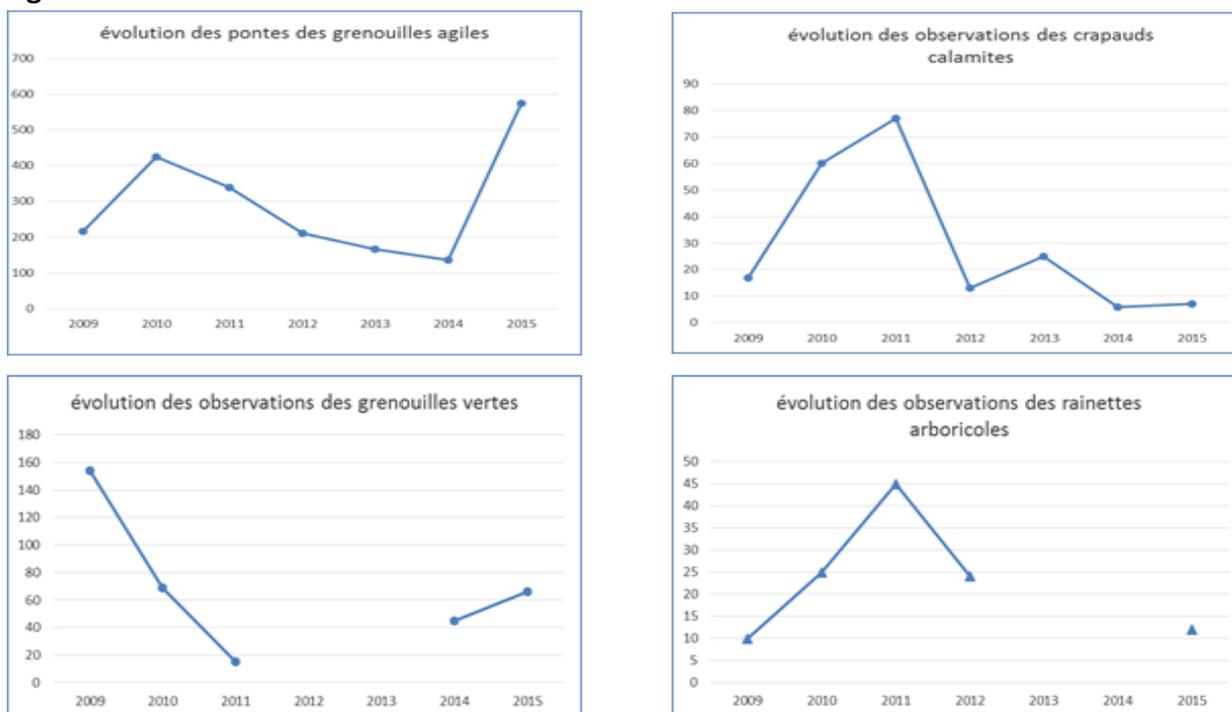
Depuis 2009, un suivi des reptiles a été mis en place à partir du protocole établi par Bretagne Vivante – SEPNEB. La méthode d'échantillonnage consiste à visiter une lisière d'une longueur de 500 mètres au nord de la réserve, lisière sur laquelle est placée une plaque-refuge noire caoutchoutée (0,5 m²) tous les 50 mètres. Ces 11 plaques peuvent être utilisées par les reptiles pour thermoréguler, soit par exposition directe au rayonnement solaire, soit en utilisant la chaleur accumulée sous la plaque. Un minimum de 6 sorties est à programmer par an dans des conditions d'observation optimales : deux visites en avril, deux en mai et deux en juin.

Une seule sortie a été réalisée cette année, ce qui est insuffisant pour apprécier la situation de la population « reptiles ».

Résultats.

Les batraciens.

Figure n°12 : résultat des suivis batraciens sur la RNR.



- L'augmentation sensible du nombre de pontes de grenouilles agiles est à mettre en relation avec le curage de l'une des mares réalisé en septembre 2013 : en février 2014 la flore n'avait pas encore recolonisé cette mare et ses berges étaient trop « ouvertes » ; en 2015 une végétation herbacée clairsemée (scirpe maritime, potamot...) s'est installée rendant le site plus accueillant (support pour les pontes).

- La population « crapaud calamite » ne s'est toujours pas reconstituée : elle semblait vouloir se redévelopper en 2013, mais l'inondation totale du site durant le mois de février 2014 lui aurait été très défavorable.
- Les principales observations de grenouilles vertes sont faites sur la mare de l'observatoire, mare à la végétation rivulaire clairsemée et accueillante ; par contre le tronçon de canal est envahi par une roselière dense à Grande glycérie et les observations de grenouilles vertes y sont rares.
- Les rainettes sont suivies à partir d'une mare qui a subi un curage en septembre 2013. Contrairement aux grenouilles agiles qui semblent s'y être bien réinstallées en février 2015, les rainettes n'ont a priori pas refait leur effectif. Toutefois, toutes les conditions de suivi n'étaient pas réunies : une seule sortie réalisée, température de 13° à 22h30, ce 16 mai 2015 (en 2011 les températures crépusculaires à la mi-avril étaient supérieures à 16°).

Les reptiles.

Une seule sortie a été réalisée cette année, ce qui est insuffisant pour apprécier la situation de la population « reptiles ». Les données 2015 ne seront donc pas retenues.

1.10 CS27 – suivre la présence de l'Agrion de mercure ;

En 2011, le GREZIA (GRoupe d'ETude des Invertébrés Armoricaïns) définissait un protocole de suivi de l'Agrion de mercure. Le principal objectif était de recueillir des données permettant de comparer les fluctuations de l'abondance relative de l'espèce dans le temps et dans l'espace.

L'organisation du suivi est la suivante :

- 4 transects de 100 mètres de canaux ont été définis,
- Seuls les mâles adultes sont comptabilisés de part et d'autre de ces transects car plus facilement identifiables que les femelles,
- Les comptages ont lieu préférentiellement entre 10h00 et 16h00, par beau temps (température supérieure à 17°C, couverture nuageuse inférieure à 50%, vent inférieur à une force 4 sur l'échelle de Beaufort),
- Les sorties doivent être effectuées une fois par semaine pendant la pleine période d'activité de l'espèce, soit sur les mois de juin et juillet.



Compte tenu du statut de l'espèce *Coenagrion mercuriale*, un arrêté préfectoral portant autorisation de capture-relâcher de l'espèce a été pris en faveur du gestionnaire de la réserve. Cet arrêté n'étant valable que jusqu'au 30 décembre 2014, les suivis de 2015 seront faits à vue, sans capture.

Le suivi n'avait pas pu être mis en œuvre en 2012 en raison des mauvaises conditions météorologiques du moment.

En 2013, et compte tenu de l'emploi du temps et de la météorologie, 2 sorties avaient été réalisées : le 19 juin et le 10 juillet. 13 individus mâles avaient été observés sur les 400 mètres le 19 juin, et 1 seul le 10 juillet.

En 2014, 3 sorties avaient été effectuées : les 12 juin, 19 juin et 2 juillet. Le nombre de mâles observé a été respectivement de 9, 5 et 12.

Cette année 2015 une seule sortie (le 17 juin) a été réalisée et 12 mâles ont été observés. Il ressort de cette sortie et des précédentes que les observations sont faites essentiellement au bord des canaux maintenus ouverts par le pâturage (transect n°3). Les autres transects, rapidement recolonisés par la roselière après les opérations de curage, voient leur population sensiblement diminuer (cas des transects 1 et 2). Le transect n°4 a perdu également sa densité en agrion de mercure, probablement en raison du curage qui y a été réalisé en septembre 2014.

Tableau I : nombre maximum de mâles d'agrion de mercure observés sur les 4 transects de la RNR.

N° du transect	2012	2013	2014	2015
1	pas de suivi	2	0	0
2		3	1	0
3		8	5	11
4		0	7	1
total		13	13	12

1.11 CS29 – suivre la fréquentation de la réserve.

Les chiffres clés révélés par l'éco compteur situé sur la passerelle du Cosquer (amont de la réserve) sur la période allant du lundi 5 janvier 2015 au lundi 7 décembre 2015 sont les suivants (dans ce laps de temps, absence de relevé durant 2 périodes : du lundi 5 janvier 2015 au mardi 24 février et du dimanche 12 juillet 2015 au mercredi 5 août 2015) :

- Cumul des passages durant la période analysée : 19 410
- Moyenne journalière : 58
- Moyenne mensuelle maximum (Juin) : 115
- Moyenne mensuelle minimum (Janvier) : 0
- Jour de la semaine le plus fréquenté : Dimanche
- Jours de la période d'analyse les plus fréquentés :
 1. Samedi 11 Juillet 2015 (847)
 2. Mercredi 05 Août 2015 (519)
 3. Dimanche 05 Juillet 2015 (423)

Figure n°13 : profil de passage hebdomadaire.

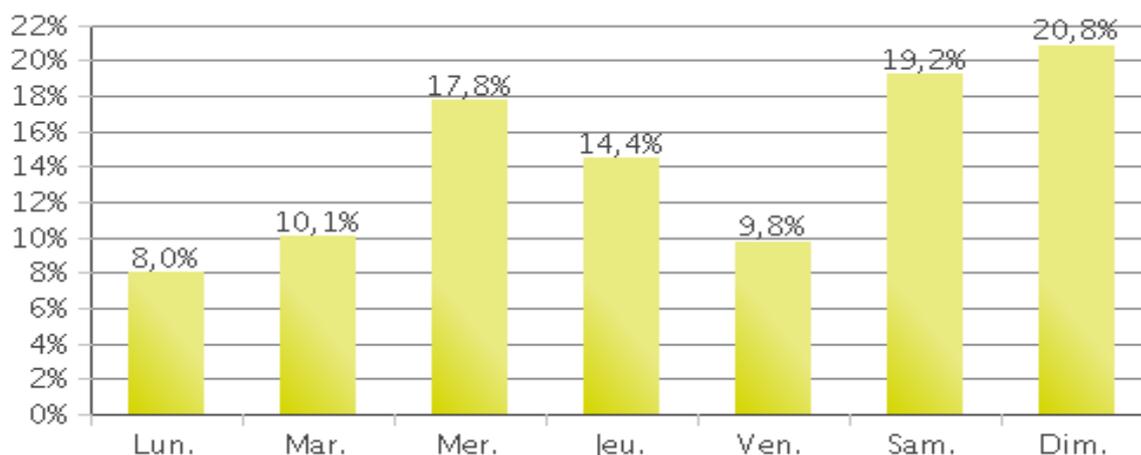
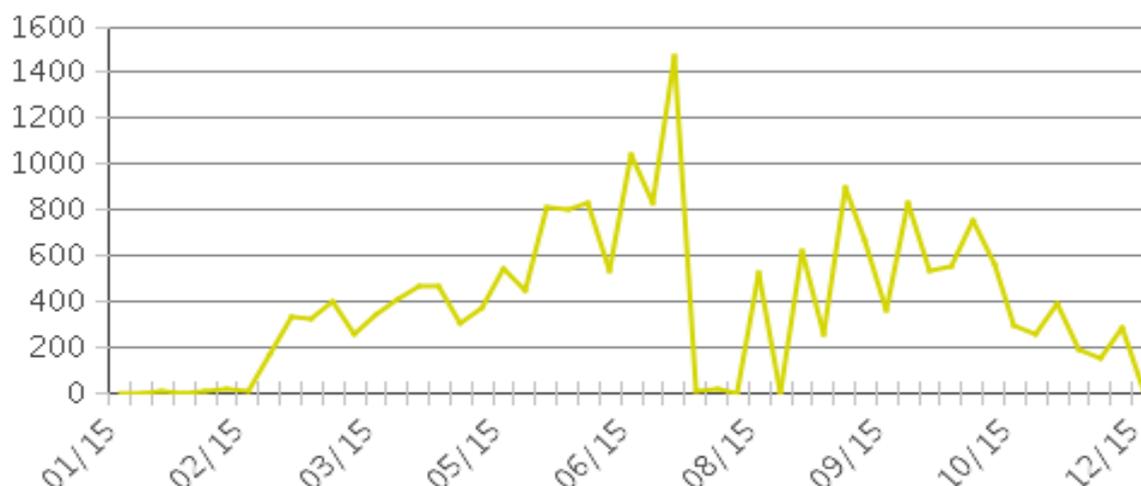


Figure n°14 : répartition annuelle des passages hebdomadaires.



1) Création et entretien des infrastructures.

2.1 CI02 – assurer l’entretien du sentier d’interprétation, des installations d’observation et de communication.

La fréquentation du sentier périphérique de la réserve est importante (environ 19000 personnes en 2015) et les infrastructures (sentiers, observatoires, panneaux d’information) mises à disposition doivent être régulièrement visitées :

- Les interventions lourdes (débroussaillage, réparation...) sur le sentier périphérique et les observatoires sont faites par le service technique communal,
- La propreté des 4 observatoires est assurée par le gestionnaire de la réserve,
- Les panneaux pédagogiques implantés sur les 8 kilomètres du sentier sont suivis par le gestionnaire de la réserve.

2.2 Suivi du clapet dans l'ouvrage de sortie en mer de la Saudraye.

Au courant de l'hiver 2014/2015, nous avons remarqué que le nouveau clapet « aval » de l'émissaire posé à la fin de l'année 2014 (photo n°1) n'avait pas résisté à l'assaut des marées (photo n°2). Après plusieurs interventions de l'entreprise pour diverses raisons (épaisseur de tôle trop fine, scellements fragiles, soudures insuffisantes), l'installation était de nouveau opérationnelle au début du printemps 2015 (photos n°3).

Photo n°1 : clapet après la 1ère réparation



Photo n° 2: nouvelle dégradation



Photo n° 3: après des soudures de renfort, le dispositif est opérationnel au printemps 2015.



3) Intervention sur le patrimoine naturel.

3.1 IP01 – limiter l'embroussaillage sur les dunes fixées ;

L'action principale a lieu à l'Est du Petit Loc'h, non loin de la station de relevage. Le principal enjeu ici est la conservation de la station à *Potentilla neumanianna* menacée par l'extension des fourrés à pruneliers. Annuellement (février/mars), une équipe d'étudiants du lycée agricole de Kerlebost (Pontivy) intervient pour tronçonner les pruneliers et couper les repousses de l'année précédente. Tous les débris végétaux qui peuvent l'être sont ramassés et incinérés.

3.2 IP02 – entretenir par fauche avec exportation les prairies mésophiles ;

Prévue au plan de gestion, l'intervention sur la parcelle du Conservatoire du Littoral a eu lieu au cours du mois de novembre. Elle a consisté à faucher et exporter la végétation sur environ 0.80 hectare. Le produit de cette fauche a été exporté vers le plateau de compostage municipal.

3.3 IP03 – lutter contre les espèces allochtones et envahissantes ;

Les espèces végétales.

La veille permanente exercée sur le site limite considérablement le développement des espèces invasives (espèces introduites à fort pouvoir de colonisation) telles le baccharis, l'éléagnus, le laurier palme, le cotonéaster, ou encore le yucca. Quelques jeunes plants de baccharis apparaissent chaque année, très ponctuellement, sur le Petit Loc'h, suite à la coupe en 2006 de trois cépées importantes ; ici, une intervention régulière empêche tout développement.

En ce qui concerne les espèces envahissantes (espèces locales à fort pouvoir de colonisation) comme le saule ou le prunelier, des chantiers de bucheronnage « ciblés » sont organisés avec des étudiants de lycées agricoles (Kerplouz, Kerlebost) afin de limiter leur extension. L'efficacité de ce type d'intervention peut être appréciée, par exemple sur le Petit Loc'h, par le développement d'orchidées (*Orchis laxiflora*), de *Carex serotina* (espèce patrimoniale) à l'emplacement de telles opérations; ou encore par le maintien de la station à *Potentilla neumanianna* menacée par la proximité de fourrés à pruneliers.

Les espèces animales : Ragondin-rat musqué-vison d'Amérique.

Sur la réserve, la lutte contre les espèces animales invasives (ragondin, rat musqué, vison d'Amérique) se fait par piégeage et s'inspire directement du protocole de la FDGEDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) : 10 cages (pièges sélectifs de 1ère catégorie) ont été mises en œuvre durant 5 semaines à partir du 3 mars 2015. Cette intervention tardive comparativement aux années précédentes est due à l'inaccessibilité du site du 31 janvier au 23 février pour cause d'inondation.

Conformément à la réglementation, ces pièges sont visités tous les matins pendant la période de mise en œuvre. Ainsi les espèces non visées par le piégeage peuvent être relâchées rapidement.

Les cadavres de ragondins et rats musqués étaient auparavant récoltés par les services d'équarrissage, ceux-ci étant sollicités dès lors que le nombre de ragondins capturés était de l'ordre d'une dizaine pour un poids d'une quarantaine de kilos.

Pour cette campagne 2015, nous n'aurons pas eu à appeler le service compétent car les espèces animales carnivores présentes sur le site (renard, buse, busard, grand corbeau, corneille noire, etc.), les ont fait disparaître au fur et à mesure des captures et joué ainsi leur rôle d'équarisseur naturel.

En ce qui concerne les résultats bruts des captures en 2015 (figure 15), le nombre d'individus capturés est inférieure à celui des années passées (18 ragondins), ce durant 29 jours consécutifs de piégeage.

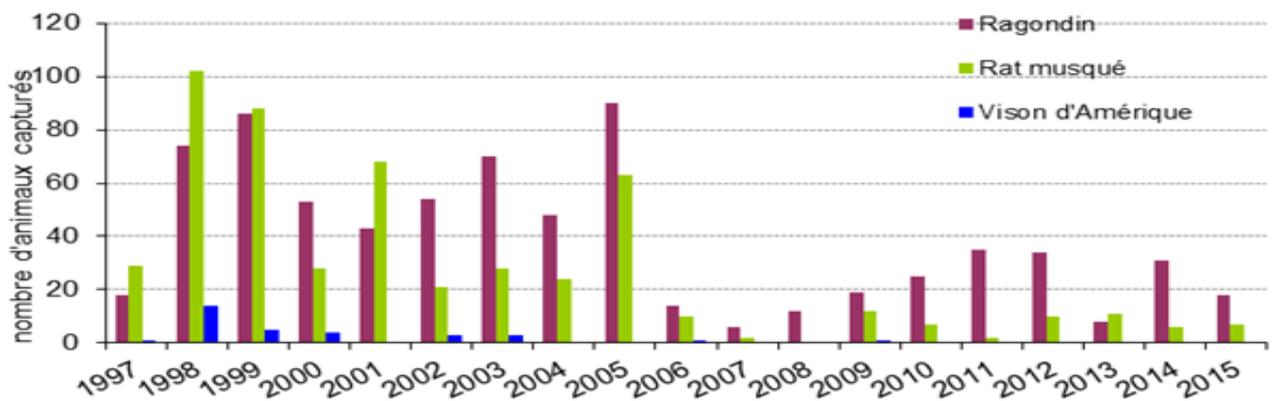


Figure n°15 : résultats interannuels bruts du piégeage « ragondin-rat musqué-vison d'Amérique ».

3.4 IP04 – entretenir par pâturage et fauche avec exportation les prairies subhalophiles et humides et les roselières.

Le pâturage.

Le principal outil de gestion mis en œuvre sur la réserve est le pâturage. Le gestionnaire est ici propriétaire de deux troupeaux, l'un composé de 17 poneys de race New Forest et l'autre de 5 bovins de race nantaise.

Une exploitation agricole locale sous convention annuelle et précaire, le GAEC de Trézéléguen (Ludovic et Frantz KERLIR), complète le dispositif en faisant pâturer un troupeau de génisses de race Holstein de juin à novembre (une vingtaine de bêtes cette année).

Enfin, des propriétaires privés peuvent être autorisés à mettre temporairement des chevaux de selle dans les prairies limitrophes de la réserve (2 chevaux de selle en 2015), prairies sans intérêt écologique majeur. Cette mise à disposition, tout en assurant l'entretien des parcelles considérées, permet d'intégrer les riverains au fonctionnement de la réserve.



Les animaux ne sont pas tous ensemble, ni dans

la même parcelle au même moment. Le pâturage est « tournant » en fonction de l'écologie de chacune des parcelles, des suivis floristiques réalisés par C. Fortune, de l'hydromorphie du sol (variable selon la pluviométrie), les aléas climatiques.

Les clôtures.

Compte tenu de la surface de prairies pâturées (environ 60 ha), du nombre d'animaux présents sur la réserve (17 poneys New Forest et 5 bovins Nantais toute l'année, une vingtaine de bovins Holstein de juin à novembre 2015 et 2 chevaux de particuliers), compte tenu également des objectifs visés ou encore de la structure des troupeaux, un linéaire important de clôtures électriques (9.6 km) est à débroussailler périodiquement :

- 1.2 Km sont surveillés par le propriétaire des 2 chevaux installés près de la ferme du Loc'h et sur la prairie de Cosquer ;
- 7.6 km sont entretenus en régie, par le gestionnaire aidé cette année par E. Thomazeau ;
- 0.8 km l'est par le seul pâturage des animaux.

Rappelons que l'essentiel du dispositif est électrifié par un poste branché sur secteur chez Monsieur Guéguen, à Poulboudel, et qu'il est indemnisé pour ce service rendu. Sur le Petit Loc'h, la clôture d'1,5 kilomètres est électrifiée à partir d'un poste solaire.

Toutes les autres interventions nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des 9.6 km de clôtures (surveillance, réparation des fils cassés, changement des piquets, fils et isolateurs...) sont assurées en régie par le gestionnaire.

Un nouveau lot de 5 bovins est arrivé sur la réserve au début du printemps 2015 en remplacement des 5 précédents dont la « qualité bouchère était optimale ». Ces bovins sont introduits sur la réserve afin de lutter contre le développement de la Grande Glycérie (*Glyceria maxima*), roseau particulièrement envahissant dans la vallée Nord de la réserve.

Le Petit Loc'h.

En ce qui concerne le Petit Loc'h, et sur proposition de Claudine Fortune, botaniste, nous avons procédé au cours de l'hiver 2014/2015 au premier retrait des 2 poneys qui y séjournent continuellement. Cette manipulation était motivée par :

- La nécessité d'éviter un piétinement et un abroussissement hivernaux trop importants et préjudiciables à la flore ;
- Le souci de ne pas exposer les animaux à des conditions de milieux difficiles (inondation hivernale).

Retirés du site à la mi-janvier 2015, ces 2 poneys y ont été réintroduits début août pour 5 mois, leur retour vers le Grand Loc'h s'étant fait le 7 décembre. Cette zone du Petit Loc'h n'étant plus ni pâturée ni piétinée durant l'hiver, nous avons procédé à l'enlèvement des exclos qui protégeaient certaines stations sensibles à l'action hivernale des poneys (zones à *Orchis laxiflora*, *Carex punctata*, *Parentucellia latifolia*, *Bellardia trixago*, etc.).

3.5 Enlèvement des poteaux en ciment.

Prévue initialement en 2014, cette opération aura finalement été réalisée au cours du printemps 2015.

28 poteaux ont été sortis de la parcelle du Conservatoire du Littoral, sur le Petit Loc'h, afin d'être recyclés par une entreprise spécialisée. Cette opération a été financée par le Conservatoire du Littoral.



4) Gestion administrative – gestion du personnel.

4.1 MS06 à MS012 : activités quotidiennes de gestion.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération des chasseurs du Morbihan met à disposition deux de ses personnels techniques :

- Stéphane BASCK, responsable du service technique de la Fédération, supervise les activités du site et est plus particulièrement en charge du suivi administratif de la réserve ;
- Jean-Pierre PICHARD, technicien à la Fédération, met en œuvre le plan de gestion sur le terrain et assure la coordination avec les acteurs locaux (Mairie, agriculteurs, entreprises, ...)

Jusqu'en mars 2014, le site était quotidiennement surveillé par André LAPARLIERE. Malheureusement, André est décédé au début du mois de juillet 2014 et une réflexion a dû être engagée durant l'été suivant sur la prise en charge des missions qu'il assurait. Le choix du gestionnaire s'est porté sur l'embauche, durant un an et sous la forme d'un contrat d'apprentissage, d'un étudiant en 2^{ième} année de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature). Ainsi Emmanuel THOMAZEAU a-t-il été recruté pour participer aux activités de la réserve à partir du mois de septembre 2014 et jusqu'en fin août 2015.

Et puis, à la mi-décembre 2015, Éric Laparlière, fils d'André Laparlière, s'est proposé pour «prendre la suite» de son père, bénévolement. Ainsi la Fédération des chasseurs l'a autorisé, durant l'année 2016 dans un premier temps, à prêter main forte au gestionnaire en reprenant les activités de son père, activités qui consistaient essentiellement à vérifier le bon fonctionnement des clôtures, suivre les troupeaux et assurer plus globalement une veille sur la réserve durant les weekends.

Rappelons ici que cette année 2015 fut une période de transition entre 2 plans de gestion (2014 : évaluation du premier plan de gestion 2008/2014 ; 2015 : rédaction du second) qui avait nécessité l'embauche d'une chargée de mission, Aline Bifolchi.

4.2 MSO5 – gérer l'activité cynégétique sur la réserve.

Sur le Grand Loc'h.

Dans le respect de la convention signée le 6 novembre 2008 entre le Conseil Général, la Fédération Départementale des chasseurs et l'Association Communale de Chasse de Guidel, des chasses de régulation des chevreuils et des renards ont été organisées, dans les vallées du Cosquer et de Quéverne/Précart.

Ces interventions sont motivées, en ce qui concerne le renard, par quelques problèmes de prédation dans les poulaillers riverains, problèmes que nous ne souhaitons pas voir se renouveler trop régulièrement.

En ce qui concerne le chevreuil, dont la population, comme celle du renard, est très dynamique, rappelons qu'il occasionne des accidents sur les routes, quelques dégâts aux cultures, des bris de clôtures électriques.

L'activité cynégétique 2014/2015 de l'association communale de chasse de Guidel ayant été reportée sur d'autres sites Départementaux (Rocher Royal, Coëtroual) afin de prévenir les dégâts de sangliers, aucune sortie n'a été effectuée autour du Loc'h.

Sur le Petit Loc'h.

- Le gibier d'eau :

Le 30 septembre 2009, le tribunal administratif de Rennes annulait l'arrêté préfectoral classant le marais du Petit Loc'h en réserve de chasse et de faune sauvage. Toutefois, par décision de son assemblée générale en date du 29 mars 2010, l'ACMM (Association de Chasse Maritime du Morbihan) a décidé que la chasse resterait interdite sur le site.

- Le lapin :

Afin de prévenir les dégâts de lapins dans les cultures proches du Petit Loc'h, le Conservatoire de littoral autorise l'ACC de Guidel à chasser sur une partie de la parcelle YN 130. Cette autorisation a été signée en décembre 2011 et est formalisée par une convention de gestion particulière, cette dernière découlant d'une convention cadre signée le 14/08/2008 avec la Fédération départementale des chasseurs.

4.3 MS 09 – rédiger les rapports d'activité et le plan de gestion.

La rédaction du plan de gestion s'est terminée en avril 2015, Aline BIFOLCHI ayant été recrutée pour cette mission. Ce nouveau plan de gestion sera la référence de la réserve de 2015 à 2019. Il a été présenté au comité consultatif de la réserve le 3 novembre 2015, ainsi qu'au CSRPN le 26 novembre 2015. Les scientifiques du CSRPN ont émis un avis favorable (4 abstentions) à ce plan de gestion, assorti de 3 recommandations :

- *Mettre en place l'observatoire pour suivre les changements du milieu (approche biologique) et*

accompagner les populations (approche sociologique) ;

- *Mener une recherche historique sur les cadastres et répertorier les statuts fonciers ;*
- *Laisser des espaces de non-gestion (saulaies, phragmitaies) ;*
- *Maintenir le pâturage des prairies pendant les phases de changement.*

4.4 MS 11 – Visite à Pauillac de raidisseurs de fermeture.

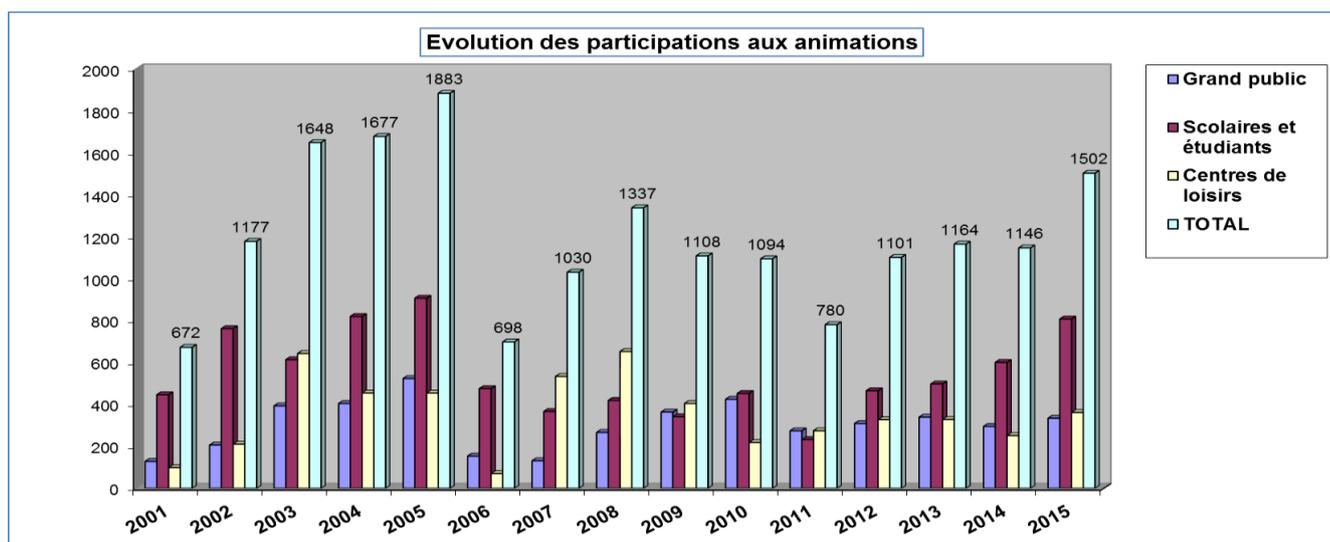
Pour se rendre compte du fonctionnement des raidisseurs de fermeture sur le terrain, une sortie à Pauillac en Gironde a été organisée par le gestionnaire de la réserve. Seul le gestionnaire a pu se déplacer pour rencontrer les gestionnaires du raidisseur. Pour mémoire, la pose de raidisseurs de fermeture était un scénario préconisé par DCi Environnement pour restaurer la continuité écologique de la Saudraye, et validé par le comité consultatif.



5) Prestation d'accueil et des animations.

5.1 PA01 – maintenir l'accueil des groupes et les sorties nature.

Nous enregistrons cette année une augmentation du nombre de participants aux animations. Cette augmentation est due notamment au nombre de « scolaires/étudiants » qui est croissant depuis 5 ans.



Les thèmes d'animation.

L'enjeu principal de la réserve étant la conservation de la biodiversité, les animations sont organisées, suivant les groupes et les saisons, de manière à illustrer le plus possible ce thème :

- ✓ Les scolaires accueillis au printemps étudient la diversité faunistique de la mare, ou observent les oiseaux en hiver,
- ✓ Les enfants des centres de loisirs sont reçus essentiellement en été et sont sensibilisés à l'environnement à partir de divers jeux « nature » pour les plus grands et d'animations sensorielles pour les plus jeunes,
- ✓ Le grand public, composé avant tout d'adultes, est sensibilisé à partir d'une randonnée sur le sentier d'interprétation et les observations portent ici sur les oiseaux, la petite faune de la mare, la haie...

5.2. Utilisation des affûts « photo ».

La tentation est forte de s'approcher au plus près du site pour essayer d'y faire quelques photos d'espèces et le gestionnaire doit parfois rappeler à certaines personnes les limites de la réserve. Aussi, nous avons mis à la disposition des intéressés 2 affûts individuels conçus par 2 techniciens de la Fédération des chasseurs, par ailleurs photographes animaliers :

- Leur emplacement : ils sont situés en périphérie de la réserve, dans un milieu de roselières et de zones d'eau libre. Leur accès, depuis l'extérieur de la réserve, ne perturbe pas le site ;
- leur orientation : ouvert vers le nord-ouest, les photographes bénéficient de l'éclairage matinal naturel;
- leur conception : elle a été réfléchi par les deux photographes animaliers et s'intègre totalement dans le paysage ;
- Le fonctionnement : lorsqu'un photographe désire utiliser un affût, il en fait la demande par téléphone auprès du gestionnaire qui le lui réserve pour une date précise ;
- L'utilisation des affûts est gratuite mais il est entendu que le photographe mette ses clichés à disposition du gestionnaire si celui-ci lui en fait la demande.

En 2015, 5 photographes ont utilisé ces affûts 45 fois. Les photos, en accord avec les photographes, seront utilisées par le gestionnaire dans le seul cadre de la promotion de la réserve (rapport d'activités, brochure, expositions ...).

5.3. Chantiers « nature ».

Chaque année la réserve accueille des groupes provenant d'établissements préparant aux métiers de l'environnement, de l'aménagement des espaces verts... (Lycées agricoles de Kerplouz-Auray et de Kerlebost-Pontivy ; Institut Médico Educatif-Cholet).

En 2015, et grâce à ces interventions, les actions suivantes ont été réalisées :

- Elagage/entretien du chemin d'accès à la réserve sur 250 mètres,
- Dépose de 230 mètres de clôtures,
- Entretien par débroussaillage de la zone à Potentille de Neumann.

6) Création de supports pédagogiques et d'animation.

CC01 – communiquer sur la gestion de la réserve.

Les activités de sensibilisation à l'environnement sont relayées par divers moyens :

- dans le magazine du Pays de Lorient;
- par courrier directement aux écoles primaires du département et de la circonscription de Quimperlé,
- par courrier aux centres de loisirs du département,
- par la presse locale (Ouest France et Télégramme) en ce qui concerne les animations ponctuelles (bague passereaux, sorties batraciens),
- dans une plaquette relative au sentier de découverte, plaquette mise en forme et financée par le Conseil Départemental. Celle-ci est disponible en mairie et auprès des offices du tourisme de Guidel et de Lorient,
- à partir d'un livret de 16 pages présentant la réserve naturelle régionale : son histoire, les propriétaires et les partenaires, la gestion, les espèces animales au fil des saisons, des informations pratiques. Ce livret est offert à tous les participants aux animations.

Notons d'autre part que les récoltes de miel pouvant être faites sur la réserve sont conditionnées en pots échantillon de 40 grammes, lesquels sont distribués à des fins de communication à chacune des personnes participant aux animations nature.

7) Surveillance de la réserve et police de l'environnement.

SP01 - assurer une surveillance régulière de la réserve et veiller à l'application de la réglementation.

Les rares problèmes rencontrés sur la réserve sont :

- Pénétration dans la réserve sans autorisation,
- Installation temporaire de camping-car ou de campeurs sur les parkings.

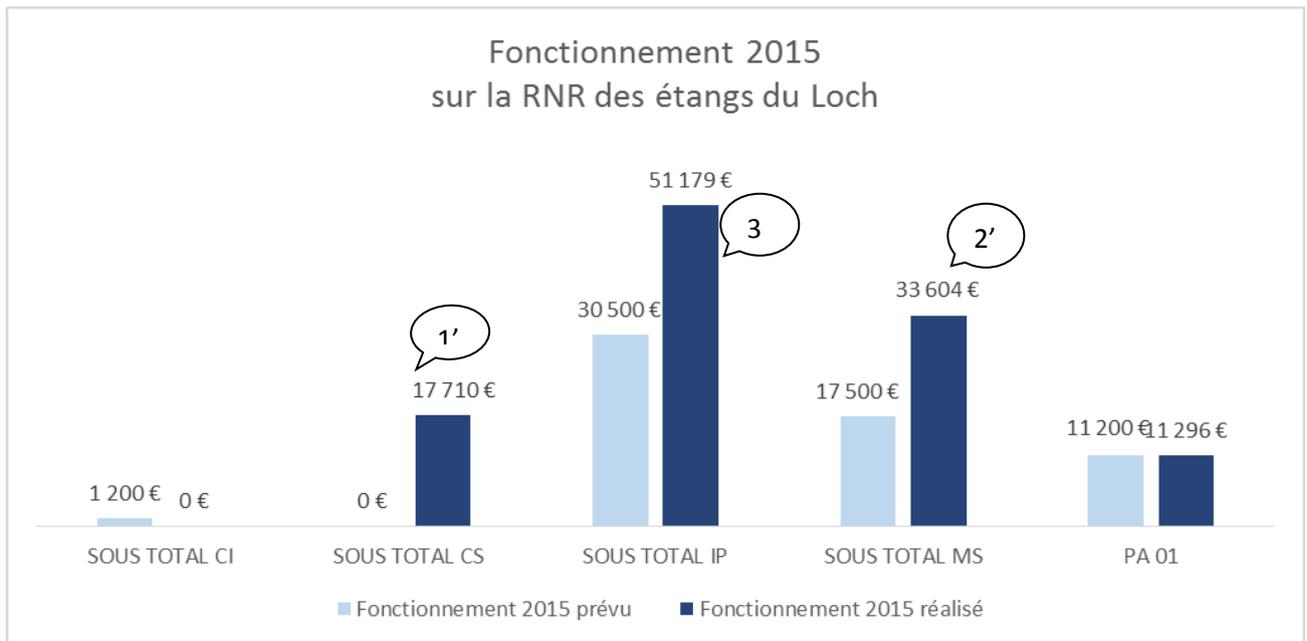
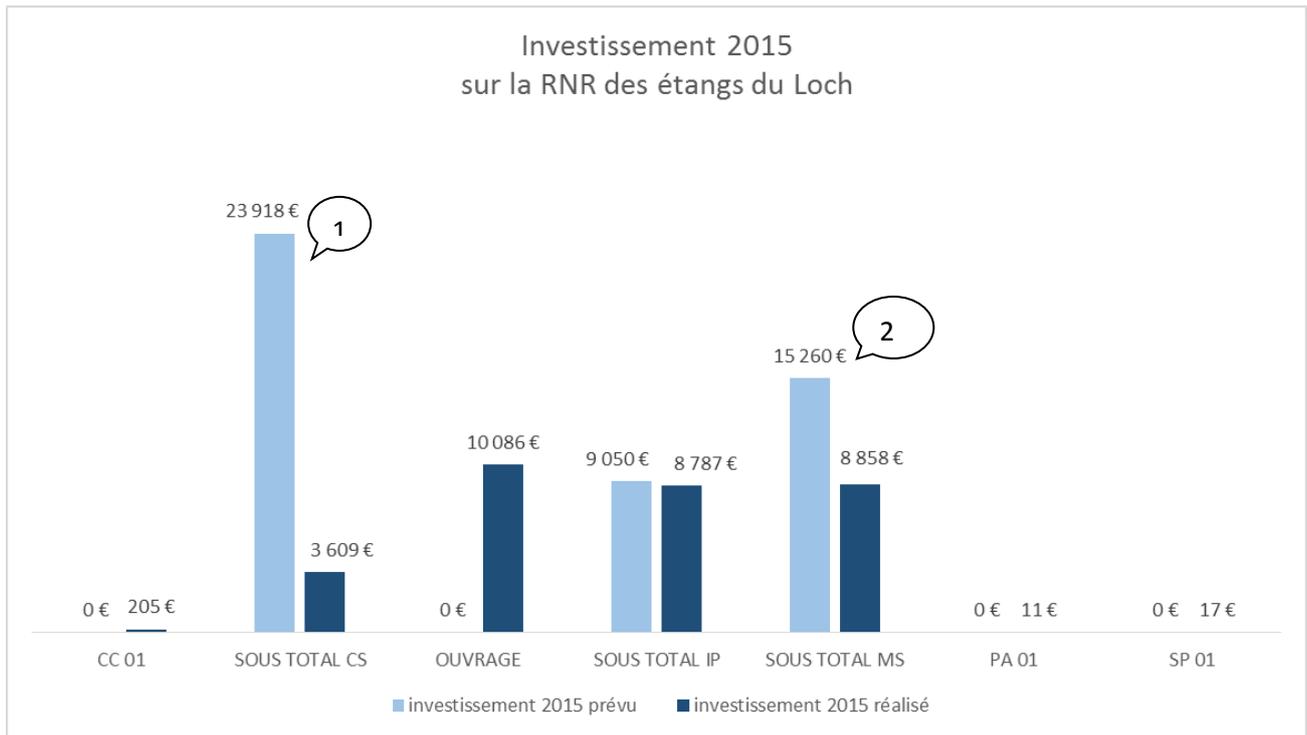
Le technicien, s'il est confronté à l'une de ces situations, fait un rappel aux personnes concernées de la réglementation en vigueur. Il ne peut pas toutefois, faute de compétence, assurer une réelle police sur la réserve, mais si nécessaire, et suivant la nature du problème, il fait appel à la police municipale (quads sur sentier), aux agents de l'ONCFS (divagation de chiens) ou de l'ONEMA (action de pêche douteuse sur le Petit Loc'h).

8) Bilan financier.

Le bilan financier 2015 présente l'ensemble de l'investissement (facturations, prestations de service) et du fonctionnement (salaire des techniciens de la réserve) de la réserve.

Le budget global prévisionnel était de 127 604€ pour l'année 2015. Le budget réalisé s'élève à 145 361€.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent les différences (prévisionnel / réalisé), par code de plan de gestion, pour les parties investissement et fonctionnement.



Les différences principales s'expliquent comme suit :

- (1) la prestation de Claudine FORTUNE (12558€) était prévue en investissement, elle est passée en fonctionnement (1').
- (2) la rédaction du Plan de gestion (BIFOLCHI / MS09 : 13200€) prévue en investissement est passée en fonctionnement (2'). De plus, la gestion administrative (MS07) a été très largement sous-évaluée (2000€ alors qu'elle a coûté 6500€).

- (3)Le temps consacré aux interventions sur le Patrimoine Naturel (IP) a été très largement sous-estimé. De plus, nous avons eu recours à l'embauche d'un apprenti (+ 8862€) après l'établissement du budget.

Le détail des dépenses d'investissement, classées par code du plan de gestion, figure dans le tableau ci-dessous.

RELEVÉ DES FACTURES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

ANNEE 2015

Réf.compta	Intitulé	Montant en €	Code Plan de gestion
1415-402	Point Vert aliments pour chevaux	13,25	IP 04
1415-412	GDS Apicole adhésion 2015	23,75	CS 06
1415-432	Super U - carburant petit matériel	6,50	IP 04
1415-444	Clinique vétérinaire 7 chapelles tranquilisant chevaux	27,70	IP 04
1415-451	Frais de réunion comité consultatif RNR	39,60	MS 08
1415-472	Super U - carburant A Bifolchi	59,19	MS 09
1415-477	Solen Guillermic transport chevaux	22,50	IP 04
1415-484	Achat pommes appât piégeage ragondins	9,95	IP 03
1415-501	Munitions régulation ragondins	25,48	IP 03
1415-501	Carburant petit matériel	6,25	IP 04
1415-509	Super U - carburant A Bifolchi	54,14	MS 09
1415-557	Super U - carburant petit matériel	6,65	IP 04
1415-557	Super U - carburant A Bifolchi	60,00	MS 09
1415-573	Bretagne Vivante intervention / phragmite aquatique	676,00	CS 07
1415-602	Achat sucre pour abeilles	12,30	CS 06
1415-605	Réunion comité de pilotage	20,00	MS 08
1415-618	Synésia - honoraires intervention C Fortune	237,89	CS 01
1415-626	Leroy Merlin achat panneaux signalisation	16,50	SP 01
1415-631	Super U - carburant A Bifolchi	57,31	MS 09
1415-637	DCI Environnement étude ouvrage de la Saudraye	1 008,00	CS 12
1415-652	Super U - carburant A Bifolchi	117,95	MS 09
1415-676	Super U - carburant A Bifolchi	65,85	MS 09
1415-676	Super U - carburant petit matériel	13,89	IP 04
1415-696	Clinique vétérinaire 7 chapelles soins chevaux	59,60	IP 04
1415-697	Scea du Grand Bonhomme achat bovins	4 268,00	IP 04
1415-700	Synésia - honoraires intervention C Fortune	47,58	CS 01
1415-726	Point Vert achat graisse entretien petit matériel	4,00	IP 04
1415-741	Super U - carburant petit matériel	7,10	IP 04
1415-744	Carburant petit matériel	7,02	IP 04
1415-748	Espace Vert achat pots de miel	43,50	CS 06
1415-767	ETPM travaux maçonnerie sur l'ouvrage	10 086,00	OUVRAGE
1415-787	Domapi achats pots & fournitures apicoles	654,00	CS 06
1415-796	Synésia - honoraires intervention C Fortune	3 391,28	CS 01

1415-799	Bureau 56 achat feutres pour animation	8,93	PA 01
1415-799	Point Vert fil débroussailleuse	5,60	IP 04
1415-803	R Grimberg indem.de stage mai	300,30	CS 02
1415-808	Super U - carburant petit matériel	14,39	IP 04
1415-815	Synésia - honoraires intervention C Fortune	1 455,49	CS 01
1415-821	Carburant petit matériel	14,22	IP 04
1415-836	Atlantic Vert entretien débroussailleuse	23,45	IP 04
1415-863	Super U - carburant petit matériel	14,34	IP 04
1415-885	Loisirs Services entretien petit matériel	9,07	IP 04
1415-885	Point Vert huile petit matériel	13,90	IP 04
1415-885	Carburant petit matériel	5,66	IP 04
1415-895	Synésia - honoraires intervention C Fortune	3 882,74	CS 01
1415-918	APRBN cotis.2015 (Assoc.race bovine Nantaise)	16,00	IP 04
1415-919	R Grimberg indem.de stage juin	508,20	CS 02
1516-003	Carburant petit matériel	14,15	IP 04
1516-059	Synésia - honoraires intervention C Fortune	491,98	CS 01
1516-060	Achat roues pour parc de contention	56,80	IP 04
1516-077	OFFICE Tourisme Lorient adhésion	205,00	CC 01
1516-086	Point Vert fil débroussailleuse	22,30	IP 04
1516-089	R Grimberg indem.de stage juillet	508,20	CS 02
1516-090	Super U - carburant petit matériel	14,04	IP 04
1516-098	Synésia - honoraires intervention C Fortune	975,10	CS 01
1516-148	IOV imprimerie étiquettes pots de miel	70,80	CS 06
1516-154	Réserves Naturelles de France 1 guide suivi scient.	25,00	MS 11
1516-155	M Guéguen frais électricité clôtures	40,00	IP 04
1516-164	Pluvigner motoculture entretien débroussailleuse	60,42	IP 04
1516-189	Synésia - honoraires intervention C Fortune	983,64	CS 01
1516-195	Super U - carburant petit matériel	12,95	IP 04
1516-217	Taxe foncières 2015	518,00	MS 07
1516-232	CFA formation apprenti E Thomazeau	800,00	MS 11
1516-273	La Salamandre déjeuner visite marais Pauillac	42,10	MS 11
1516-274	Hôtel visite marais Pauillac	172,80	MS 11
1516-295	Déjeuner Guidel réunion comité consultatif	162,20	MS 08
1516-308	Synésia - honoraires intervention C Fortune	1 092,44	CS 01
1516-320	Pluvigner motoculture entretien débroussailleuse	60,83	IP 04
1516-321	Réception réunion comité consultatif	40,50	MS 08
1516-342	Hébergé S Basck réunion Couesnon	33,25	MS 12
1516-345	Point Vert aliments pour chevaux	13,25	IP 04
1516-345	Espace Vert nourrissage abeilles	14,20	CS 06
	Estimation frais fonctionnement & administratifs	6 590,00	MS 07
CD56	Photographies aériennes - vallées de la Saudraye et de Précar	1 106,40	CS 19
CEL	Entretien par fauche les prairies mésophiles	2 400,00	IP 02
CEL	Enlèvement des poteaux ciment - Petit Loc'h	1 497,60	IP 02
	Total	45 444,97	

Code Plan de gestion	Intitulés	Réf. compta	Dépenses réalisées		Coût total €
			Fonctionnement €	Investissement €	
	Interventions sur le patrimoine naturel (IP)				
	Rémunération technicien - JP Pichard (57,3%)		39 953,62		39 953,62
	Rémunération intervenants serv. technique Fdc 56 (94 h)		2 363,16		2 363,16
	Rémunération E Thomazeau - apprenti - (01/01/15 au 31/08/15)		8 862,88		8 862,88
IP O1	Limiter l'embroussaillage sur les dunes fixées (encadrement chantier Kerleboost)				
IP O2	Entretien par fauche avec exportation les prairies mésophiles (pris en charge par CEL) Enlèvement des poteaux ciments sur le Petit Loch (pris en charge par le CEL)			2 400,00	2 400,00
				1 497,60	1 497,60
IP O3	Lutter contre les espèces allochtones et envahissantes Achat pommes appât piégeage ragondins Munition régulation ragondins	1415-484 1415-501		9,95 25,48	9,95 25,48
IP O4	Entretien par pâturage et fauche avec exportation les prairies subhalophiles et humides et les roselières				
	Frais électricité des clôtures	1516-155		40,00	40,00
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-432		6,50	6,50
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-501		6,25	6,25
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-557		6,65	6,65
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-741		7,10	7,10
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-744		7,02	7,02
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-808		14,39	14,39
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-821		14,22	14,22
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-863		14,34	14,34
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-885		5,66	5,66
	Carburant petit matériel débroussaillage	1516-003		14,15	14,15
	Carburant petit matériel débroussaillage	1516-090		14,04	14,04
	Carburant petit matériel débroussaillage	1516-195		12,95	12,95
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-676		13,89	13,89
	Carburant petit matériel débroussaillage	1415-726		4,00	4,00
	Entretien & réparation petit matériel	1415-799		5,60	5,60
	Entretien & réparation petit matériel	1415-836		23,45	23,45
	Entretien & réparation petit matériel	1415-885		9,07	9,07
	Entretien & réparation petit matériel	1415-885		13,90	13,90
	Entretien & réparation petit matériel	1516-086		22,30	22,30
	Entretien & réparation petit matériel	1516-164		60,42	60,42
	Entretien & réparation petit matériel	1516-320		60,83	60,83
	Achat roues pour parc de contention	1516-060		56,80	56,80
	Aliments chevaux	1516-345		13,25	13,25
	Aliments chevaux	1415-402		13,25	13,25
	Selari des 7 Chapelles (vétérinaire) soins chevaux	1415-444		27,70	27,70
	Selari des 7 Chapelles (vétérinaire) soins chevaux	1415-696		59,60	59,60
	Transport chevaux	1415-477		22,50	22,50
	Cotisation APREN (Assoc. race bovine Nantaise)	1415-918		16,00	16,00
	Achat 5 vaches	1415-697		4 268,00	4 268,00
	SOUS TOTAL CODE IP:		51 179,66	8 786,86	59 966,52

Code Plan de gestion	Intitulés	Réf. compta	Dépenses réalisées		Coût total €
			Fonctionnement €	Investissement €	
	Création et entretien des infrastructures (CI)				
CI 01 et CI 02	Assurer l'entretien des sentiers d'interprétation et des installations d'observation et de communication				
	SOUS TOTAL CODE CI:		0,00	0,00	0,00
	Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)				
	Rémunération technicien - JP Richard (5,5%)		3 834,99		3 834,99
CS 01	Suivre l'évolution de la végétation	9 factures	12 558,14		12 558,14
	Honoraires intervention botaniste (1516-308 ; 1516-189 ; 1516-098 ; 1516-059 ; 1415-895 ; 1415-815 ; 1415-799 ; 1415-700 ; 1415-618)				
CS 02	Suivre et cartographier la dynamique d'espèces patrimoniales et à fort enjeu	1516-089			
	Romain Grinberg stagiaire (inventaire et cartographie floristique)	1415-919	1 316,70		1 316,70
CS 06	Poursuivre l'activité apicole	1415-803			
	Achat sucre pour abeilles	1415-602		12,30	12,30
	Nourissage abeilles	1516-345		14,20	14,20
	Cotisation GDS Apicole 2015	1415-412		23,75	23,75
	Achat pots et divers conditionnement miel	1415-748		43,50	43,50
	Achat pots et divers conditionnement miel	1415-787		654,00	654,00
	Imprimerie étiquettes pots de miel	1516-148		70,80	70,80
CS 07	Suivre le peuplement d'oiseaux en périodes hivernale et migratoire				
	Bretagne Vivante intervention baguage Prégamite aquatique (reliaut 2013)	1415-573		676,00	676,00
CS 11	Suivre les populations d'oiseaux nicheurs à enlèu				
CS 12	Finaliser l'étude rétrospective réalisable aux travaux sur l'ouvrage de débouché en mer				
	DCI Environnement	1415-637		1 008,00	1 008,00
CS 16	Connaître et comparer les qualités physico-chimiques et biologique de l'eau en entrée et en sortie du Grand Loch				
	reporté en 2016				
CS 19	Mettre en place un observatoire photographique de l'évolution des paysages (Vallon Précar - pris en charge CD56)			1 106,40	1 106,40
CS 22	Suivre les peuplements d'amphibiens et de reptiles				
CS 23	Suivre l'évolution de l'Agroon de mercure				
CS 24	Suivre la présence de la Loure et du Campagnol amphibie reporté en 2016				
CS 25	Suivre la fréquentation de la réserve				
	SOUS TOTAL CODE CS:		17 709,83	3 608,95	21 318,78

Code Plan de gestion	Intitulés	Réf. compta	Dépenses réalisées		Coût total €
			Fonctionnement €	Investissement €	
	Prestation d'accueil et des animations (PA)				
	Rémunération technicien - JP Pichard (16,2%)		11 295,79		11 295,79
PA 01	Maintenir l'accueil de groupes et les sorties nature				
	Achat fournitures pour animations	1415-799		8,93	8,93
	Achat fournitures pour animations	1415-744		1,98	1,98
	SOUS TOTAL CODE PA:		11 295,79	10,91	11 306,70
	Surveillance de la réserve et police de l'environnement (SP)				
SP 01	Assurer une surveillance régulière de la réserve et veiller à l'application de réglementation				
	Achat panneaux signalisation	1415-626		16,50	16,50
	SOUS TOTAL CODE SP:		0,00	16,50	16,50
	Création de supports pédagogiques et d'animation (CC)				
CC 01	Communiquer sur la gestion de la réserve				
	Adhésion office du tourisme Lorient	1516-077		205,00	205,00
	SOUS TOTAL CODE CC:		0,00	205,00	205,00
	Gestion administrative - Gestion des personnels (MS)				
	Rémunération - S Basck (15 %)		12 045,63		12 045,63
	Rémunération - Secrétariat (10 %)		6 618,49		6 618,49
	Rémunération - A Bifoichi CDD (01/01/14 au 31/03/15)		14 939,51		14 939,51
MS 07	Gérer l'administration technique et financière				
	Taxe foncière 2015	1516-217		518,00	518,00
	Estimation frais fonctionnement et administratif				
	Autres frais postaux - affranchissement et téléphone	Estim.		2 440,00	2 440,00
	Fourniture de bureau	Estim.		650,00	650,00
	Véhicules (carburant, entretien, assurances)	Estim.		3 000,00	3 000,00
	Habillement, équipement pers techn.	Estim.		500,00	500,00
MS 08	Organiser les comités consultatifs et techniques				
	Frais de réunion comité consultatif RNR	1415-451		39,60	39,60
	Réunion comité de pilotage	1415-605		20,00	20,00
	Déjeuner Guidel réunion comité consultatif	1516-295		162,20	162,20
	Réception comité consultatif	1516-321		40,50	40,50
	SOUS TOTAL CODE GESTION ADMINISTRATIVE		33 603,63	7 370,30	40 973,93

Code Plan de gestion	Intitulés	Réf. compta	Dépenses réalisées		
			Fonctionnement €	Investissement €	Coût total €
MS 09	Rédiger les rapports d'activités et le plan de gestion				
	Super U - carburant A. Bifolchi	1415-472			59,19
	Super U - carburant A. Bifolchi	1415-509			54,14
	Super U - carburant A. Bifolchi	1415-557			60,00
	Super U - carburant A. Bifolchi	1415-631			57,31
	Super U - carburant A. Bifolchi	1415-652			117,95
	Super U - carburant A. Bifolchi	1415-676			65,85
MS 11	Former le personnel				
	RNF 1 guide suivi scientifique	1516-154		25,00	25,00
	CFA formation apprenti E. Thomazeau	1516-232		800,00	800,00
	La Salamandre déjeuner marais de Paulilac	1516-273		42,10	42,10
	Hôtel visite marais de Paulilac	1516-274		172,80	172,80
MS 12	Participer au réseau des réserves naturelles régionales				
	Hébergement S. Basck - réunion Journée des Réserves Naturelles	1516-342		33,25	33,25
	SOUS TOTAL CODE MS:		0,00	1 487,59	1 487,59
	<i>Actions complémentaires non prévues au plan de gestion</i>				
	ETPM travaux de maçonnerie sur l'ouvrage (début travaux en 2014, fin en 2015)	1415-767		10 086,00	10 086,00
	SOUS TOTAL ACTIONS COMPLÉMENTAIRES :		0,00	10 086,00	10 086,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			113 788,91	31 572,11	145 361,02

Financement prévisionnel :

	Participation en Euros	Participation en %
Conseil Régional de Bretagne	44 900,00	30,89%
Conseil Général du Morbihan	11 356,40	7,81%
Commune de Guidel	12 521,50	8,61%
Conservatoire du Littoral	3 897,60	2,68%
Lorient agglomération	0,00	0,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00	0,00%
Natura 2000 (Etat / Europe)	0,00	0,00%
Fédération des Chasseurs du Morbihan	72 685,52	50,00%
Total :	145 361,02	100,00%

Visé du comptable,


**Fédération départementale
des chasseurs du Morbihan**
Parc d'activités du Ténério
6, allée François-Joseph Broussais
C.S. 92409
89010 VANNES CEDEX

Fait à Vannes, le

10 MAI 2016

Le Président,

Certifié conforme

